

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_37

OBJET :

FINANCES**AGRANDISSEMENT ET
RENOVATION DU GROUPE
SCOLAIRE DU PONTET
MATERNELLE****REVISION D'AUTORISATION
DE PROGRAMME**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 11 mars 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHÜNEMANN	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240318-DCM_2024_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Affichage : 19/03/2024

FINANCES**AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE
DU PONTET MATERNELLE
REVISION D'AUTORISATION DE PROGRAMME**

André Chauvet, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité, expose à l'assemblée :

Par délibération du 16 mars 2023, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant l'agrandissement et la rénovation de la maternelle du groupe scolaire du Pontet.

Les travaux avaient pour but :

- L'amélioration des conditions d'accueil des écoliers, des enseignants et des agents municipaux.
- L'agrandissement et la rénovation complète de la zone sanitaire pour en améliorer l'usage.
- L'amélioration de l'isolation et du système d'éclairage,
- La modification du réseau de chaleur, l'installation d'un plancher chauffant,
- La mise en conformité de l'accessibilité pour les PMR,
- L'installation de panneaux photovoltaïques,
- La réfection des cours,

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, pour compléter l'habillage métallique en sous face de l'auvent. De plus suite à l'augmentation des prix, les formules de révision des prix ont été appliquées sur certains lots.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2023	2024
DCM du 16 mars 2023	914 462.00	564 462.00	350 000.00
DCM du 18 mars 2024	954 460.53	444 440.53	510 020.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 954 460.53 € TTC.

2°) approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges sur l'opération n°230102, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

2023 : 444 440.53 €

2024 : 510 020.00 €

Riorges, le 18 mars 2024

La secrétaire de séance,
Martine SCHMÜCK

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN